



ÉCHILLEUSES

ROG'INFOS

Décembre 2025

INFORMATIONS MUNICIPALES

MAIRIE

Place de l'église
45390 Echilleuses

Tél. : 02.38.33.60.09

commune.echilleuses@orange.fr

Lundi 10h/12h

Vendredi 16h/18h

CONSEIL MUNICIPAL

Février 2026

SAMEDI DES ÉLUS

Janvier 2026

SITE INTERNET

www.echilleuses.fr

NOËL DES ROGANTS



Ce titre « Noël des rogants » est à l'image de ce qu'il s'est déroulé ce samedi 13 décembre entre 16h et 19h.

Toutes les générations étaient là et ont partagé ce doux moment devant la maison merveilleusement illuminée du Père-Noël... Vin et chocolat chauds ainsi que les crêpes de Muthy, la mère Noël, ont ravi les papilles de chacun. Clémentines, sucettes et papillotes chocolatées ont fait patienter les plus jeunes pour se faire maquiller, se voir offrir un joli ballon aux formes diverses et bien sûr faire la connaissance de Chapeau et Corwin les poneys qui ont permis une balade nocturne en calèche. Et comme c'est Noël, Monsieur Père-Noël a gentiment accueilli petits et grands dans son traîneau pour papoter et immortaliser l'instant avec des photos qui resteront un beau souvenir.

EAU POTABLE VÉOLIA

0969 323 529

ASSAINISSEMENT AQUALIA

02 38 06 07 07

VÉOLIA

Passage balayeuse

URGENCE SICAP

Tel : 02 38 30 29 16

MÉDECIN

Sans médecin traitant
ou en son absence

Tel : 02 47 45 64 91

URGENCES

0 800 112 112



RETOUR SUR LA DEUXIÈME PARTIE DE 2025

REPAS DES ANCIENS

Le 29 juin 2025, la commune a eu le plaisir d'organiser le traditionnel repas de la commune rassemblant les Aînés et quelques élus au Relais de la Gare d'Auxy. Ce moment de convivialité a réuni 34 participants, venus partager un agréable déjeuner dans une ambiance très chaleureuse et détendue. La municipalité remercie les personnes présentes ainsi que l'établissement qui a contribué à la réussite de cette belle rencontre.



INSTALLATION DE DEUX PUPITRES DEVANT L'ÉGLISE

Dans un but de mettre en avant notre église, il a été décidé d'enlever les deux arbres qui en cachait la façade et d'installer deux pupitres. Sur l'un, des informations sur l'église, à destination de nos concitoyens et des gens de passage et sur l'autre, une vue retravaillée du cadastre napoléonien de 1836, qui a la particularité de situer à l'époque la mairie devant le lavoir et montre le cimetière devant l'entrée actuelle de l'église.



CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE

Après le rassemblement des Rogants devant la mairie, nous sommes allés déposer une gerbe au pied du monument érigé à la mémoire des hommes tombés pendant la guerre de 1870. Un ciel gris nous a accompagnés ensuite, pendant la traversée du village, jusqu'au monument aux morts de la guerre de 1914 à 1918. Le discours de Aude Pillavoine et l'énumération des hommes tombés pour la France, se sont terminés comme chaque année, par une collation offerte par la mairie, devant la ludothèque.



EMPIERREMENT DE LA MARE ROUTE DE PUISEAUX

La mare qui se trouve route de Puiseaux, fait partie de notre paysage et patrimoine. Elle collecte les eaux pluviales, les rejets de la station d'épuration et des eaux de drainage agricole. À la suite du transfert de la compétence assainissement à la communauté de communes, elle est aujourd'hui gérée par la commune, qui reste propriétaire, la **Communauté de Communes du Pithiverais Gâtinais** et l'**Association Foncière du Remembrement**.

Régulièrement, il faut retirer la vase, entretenir les berges soumises aux mouvements de l'eau et le puisard d'absorption. En amont, il y a une canalisation depuis la commune qui l'alimente aussi. Son entretien a été abandonné et il nous faudra le reprendre. Elle doit être cartographiée et nettoyée par AQUALIA en 2026.

Les travaux ont eu lieu à l'automne. Ils avaient pour but de renforcer la digue parallèle à la route et de réaménager certaines parties. Un enrochement avec pose d'un grillage anti-ragondin a été réalisé et une des berges a été mise en pente douce, pour limiter les effets de la masse d'eau et permettre aux animaux de pouvoir venir s'abreuver.

AQUALIA, concessionnaire du service assainissement de la Communauté de Communes du Pithiverais Gâtinais, a pris en charge les travaux.

La commune a profité du rétablissement de la berge, pour y planter trois arbres. Et il nous faudra rapidement procéder au désenvasement de la mare, car celui-ci a déjà un mètre d'épaisseur ; il se trouve au niveau de la canalisation d'alimentation. Travaux que nous espérons dès l'été prochain.



SOIRÉE BEAUJOLAIS



Quel bonheur de se retrouver ! Le Beaujolais est une belle excuse chaque année pour les rogants qui convergent vers la salle des fêtes pour être ensemble autour d'un verre et de l'emblématique assiette de charcuterie.

Cette fois encore, les habitants ont répondu présents en remplissant la salle de discussions animées et conviviales. Ils ont aussi fait preuve d'une grande générosité en finançant la calèche de Noël en échange d'un petit dessert. Merci d'être venus !

2026 ÉLECTIONS MUNICIPALES

Elles auront lieu les 15 et 22 mars 2026.

Les conseillers municipaux des communes de moins de 1 000 Habitants seront élus au scrutin à deux tours. Les électeurs voteront pour des listes, sans possibilité de panachage (listes bloquées). Il sera donc impossible de rayer des candidats ou de modifier l'ordre de la liste.

Le bulletin sera considéré comme nul s'il comporte une modification manuscrite de quelque ordre que ce soit.

Pour voter, il faut être inscrit sur les listes électorales de votre commune. Sans inscription, pas de vote.

Dates limites d'inscription :

En ligne : 4 février 2026. <https://www.elections.interieur.gouv.fr/mes-demarches>

En mairie : 6 février 2026. Se présenter en mairie avec :

- Une pièce d'identité.
- Un justificatif de domicile.
- Pour les personnes hébergées, fournir une attestation de domicile de l'hébergeant ainsi que la pièce d'identité de l'hébergeant.

RECENSEMENT

POUR LES COMMUNES DE MOINS DE 10 000 HABITANTS



Une lettre du maire sera déposée dans votre boîte aux lettres pour vous informer de l'opération. Puis, un agent recenseur, recruté par la commune, vous fournira une notice internet, entre le 15 janvier et le 14 février, soit dans votre boîte aux lettres, soit en main propre. Suivez simplement les instructions qui y sont indiquées pour vous recenser en ligne. Ce document est indispensable, gardez-le précieusement. En cas d'impossibilité pour vous connecter à internet, contacter l'agent recenseur ou la mairie.

Florence, votre agent recenseur